

Bruxelles, le 10 décembre 2021
(OR. en)

Dossiers interinstitutionnels:
2021/0402(COD)
2021/0402(NLE)

14744/21
ADD 2

EDUC 413
JEUN 157
SOC 733
EMPL 551
DIGIT 188
COMPET 904
RECH 561

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	10 décembre 2021
Destinataire:	Monsieur Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN, secrétaire général du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	COM(2021) 770 final
Objet:	ANNEXE de la proposition de recommandation du Conseil sur une approche européenne des microcertifications pour l'apprentissage tout au long de la vie et l'employabilité

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2021) 770 final.

p.j.: COM(2021) 770 final



Bruxelles, le 10.12.2021
COM(2021) 770 final

ANNEX 1

ANNEXE

de la

proposition de recommandation du Conseil

**sur une approche européenne des microcertifications pour l'apprentissage tout au long
de la vie et l'employabilité**

{SWD(2021) 367 final}

ANNEXE I

Éléments types de l'Union aux fins de décrire une microcertification

La présente annexe inclut une liste d'éléments types de l'Union communs aux fins de décrire les microcertifications, qui peuvent servir de ressource à l'appui de la mise en œuvre.

Éléments obligatoires:	Identification de l'apprenant
	Intitulé de la microcertification
	Pays/région de l'organisme de délivrance
	Organisme de délivrance
	Date de délivrance
	Acquis d'apprentissage
	Charge de travail théorique nécessaire pour obtenir les acquis d'apprentissage (en ECTS, dans la mesure du possible)
	Niveau (et cycle, le cas échéant) de l'expérience d'apprentissage donnant lieu à la microcertification (CEC, CC-EEES), le cas échéant
	Type d'évaluation
	Forme de participation à l'activité d'apprentissage
	Type d'assurance qualité utilisée pour étayer la microcertification
Éléments facultatifs, le cas échéant (liste non exhaustive)	Conditions préalables à remplir pour s'inscrire à l'activité d'apprentissage
	Supervision et vérification de l'identité au cours de l'évaluation (non supervisé sans vérification d'identité, supervisé sans vérification d'identité, supervisé en ligne, ou sur place avec vérification d'identité)
	Note obtenue
	Options d'intégration/d'empilabilité (microcertification autonome, indépendante/intégrée, empilable en vue d'une autre certification)
	Informations complémentaires

Ces éléments types figureront dans un modèle de données de l'Union¹ qui spécifie un format commun pour décrire les microcertifications. Ce modèle de données sera disponible sous la forme d'une norme ouverte à utiliser par les fournisseurs de microcertifications et facilitera l'interopérabilité et l'échange de données sur les microcertifications.

La Commission créera le modèle de données sur la base des éléments types communs énumérés ci-dessous. Elle élaborera le modèle de données: i) en consultation avec les États membres et les parties intéressées; ii) en cohérence avec les besoins des utilisateurs et les avancées technologiques; iii) en fonction des évolutions sur les marchés du travail; et iv) dans le respect des approches existantes en matière d'enseignement et de formation. Ce modèle de données doit favoriser la cohérence des informations et démontrer une valeur ajoutée claire. Le modèle de données pour les microcertifications sera régi conformément à la décision Europass, en particulier son article 6, paragraphe 1, points b) et d), et paragraphe 2, point b), dans lesquels la Commission est déjà invitée à élaborer, tester et actualiser des normes ouvertes.

¹ Les modèles de données sont des représentations graphiques et/ou lexicales de données, spécifiant leurs propriétés, leur structure et leurs interactions. Ils sont utilisés comme des normes ouvertes gratuites, transparentes et élaborées par consensus.